

ECLPN_168**Acquisition de prises RJ 45 à visser**

-

Conditions de participation**Sommaire**

1. Présentation de la consultation.....	1
2. Constitution de l'offre.....	2
3. Critères d'évaluation des offres.....	4
4. Négociation.....	5
5. Obligations du candidat retenu.....	5
6. Renseignements complémentaires.....	5

1. Présentation de la consultation**1.1. Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet l'achat de prises RJ 45 à visser destinées à l'aménagement des véhicules des forces de sécurité intérieure équipés par l'Atelier Central Automobile (ACA) de l'Établissement Central Logistique de la Police Nationale (ECLPN).

1.2. Procédure de passation

L'accord-cadre est passé suivant la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 alinéa 1 et R. 2123-1 alinéa 1 du Code de la commande publique dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de liberté d'accès et de transparence des procédures.

Il répond également aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) du 30 mars 2021.

Cette consultation fait suite à la procédure ECLPN 2304 « Consommables divers nécessaires pour l'aménagement de véhicules (10 lots) », mise en ligne sur PLACE le 9 octobre 2024, avis n° 24-113223 au BOAMP et n° 603718-2024 au JOUE publiés le 08/10/2024, et dont le lot n° 6 « prises RJ 45 » a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de candidature et d'offre le 20 janvier 2025.

Le marché se compose d'un lot unique ; en effet, conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.3. Forme de l'accord-cadre

Il s'exécute par l'émission de bons de commande, conformément aux articles R. 2162-2, R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il est mono-attributaire.

Sans préjudice de l'article R. 2162-5 du Code de la commande publique, des bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité de l'accord-cadre, quelle que soit la durée d'exécution des prestations commandées, sans toutefois que celle-ci ne puisse excéder de plus de six mois la date de fin de validité de l'accord-cadre.

1.4. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 36 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement une fois douze mois sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois.

En cas de non-reconduction, l'administration en informe le titulaire via la plateforme PLACE ou par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours. Aucune indemnité n'est due à l'autre partie en cas de non-reconduction de l'accord-cadre.

1.5. Étendue

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 89 900 € hors TVA pour toute sa durée d'exécution, en application de l'article R. 2162-4 2° du Code de la commande publique.

2. Constitution de l'offre

Les pièces suivantes sont à fournir au titre de l'offre :

- **la lettre** de candidature complétée ;
- **l'acte d'engagement** signé par la personne habilitée à engager le candidat ;
- **l'annexe prix et délais** datée, signée et identifiée par la raison sociale de l'entreprise (cachet de l'entreprise). **Les candidats ne sont pas autorisés à modifier sa trame ;**
- **les fiches techniques complètes** des produits proposés conformes à ceux listés dans l'annexe prix et délais ;
- **un mémoire technique lié à l'exécution du marché** précisant notamment :
 - × le contact dédié du service client de la société, les horaires ;
 - × l'organisation interne pour le suivi des commandes, capacité pour commandes urgentes, modalités logistiques et de traçabilité ... ;
 - × l'organisation du service après-vente (modalités de prise en charge d'une demande en cas d'incident, contact SAV,...).
- **le catalogue fournisseur.**

Les plis sont transmis exclusivement via la plateforme dématérialisée PLACE avant les date et heure limites mentionnées sur l'invitation à concourir :

- adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- référence de la consultation « ECLPN_168 ».

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur la plateforme PLACE. Pour toute question, le candidat peut télécharger le guide d'utilisation depuis la rubrique « aide » de la plateforme.

Tout pli, parvenu à l'ECLPN après ces date et heure, sera considéré comme hors délais et donc rejeté sans être examiné.

2.1. Condition de présentation des offres

Les offres multiples présentées par un même candidat sont interdites. Conformément à l'article R.2151-6 du Code précité : « *si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres* ».

Toute offre doit répondre aux exigences fixées par le cahier des charges du présent marché.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes.

2.2. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres sur la plateforme dématérialisée PLACE.

2.3. Vérification des offres

Les offres seront analysées avant les candidatures conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

Si l'acheteur constate que des pièces ou des informations, dont la production était réclamée au titre de l'offre, sont absentes ou incomplètes, Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Seules les offres jugées conformes au cahier des charges sont analysées et évaluées.

3. Critères d'évaluation des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Notation
Prix	70 %	70 pts
Qualité	30%	30 pts
<i>Sous-critère 1 : qualité du service après-vente</i>	15%	15 pts
<i>Sous-critère 2 : qualité logistique</i>	15%	15 pts

3.1. Méthode d'évaluation du prix

Le prix retenu pour évaluer les offres correspond au montant en € hors TVA d'un « panier fictif » de commande calculé en fonction des tarifs mentionnés par les candidats dans l'annexe de prix. Le « panier fictif » ci-dessous est indicatif et utilisé uniquement pour l'analyse du critère prix. Il n'a aucune valeur contractuelle.

Désignation	code ACA	qté sur 4ans	conditionnement actuel
PRISE FEMELLE RJ45 IP65 POUR PANNEAU (à visser)	25CCE000806	1500	unité
FICHE RJ45 ETANCHE IP65 (à visser)	25CCE000807	730	unité

Le critère prix s'évalue en fonction de la formule suivante :

$$\text{coefficient de pondération} \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre évaluée})$$

3.2. Méthode d'évaluation du critère qualité

Le critère qualité est apprécié en fonction des documents remis au titre de l'offre.

■ *Sous-critère n° 1 - Qualité du service après-vente*

Critères d'évaluation	nombre de points	Document analysé
Gestion des incidents : Procédures pour gérer les produits défectueux et les colis endommagé, etc.)	5 points	<i>Mémoire technique de la société (article 2 du RC)</i>
Service client : Identification du correspondant en cas d'incident, disponibilité et qualité du support client (suivi des réclamations, traitement des demandes, horaires de disponibilité)	5 points	

■ *Sous-critère n° 2 - Qualité logistique*

Critères d'évaluation	nombre de points	Document analysé
Capacité à traiter des commandes urgentes	2 points	<i>Mémoire technique de la société (article 2 du RC)</i>
Modalités logistiques et de continuité de service proposées	4 points	
Procédures qualité et modalités de traçabilité proposées	4 points	

La note de la valeur technique équivaut à la somme des notes obtenues pour chaque sous-critère. Si le candidat n'indique pas d'éléments précis dans les éléments remis, il peut obtenir la note de zéro.

4. Négociation

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les candidats. Le cas échéant, les modalités de l'entretien de négociation seront communiquées aux candidats via la plateforme PLACE.

L'attribution du présent marché public peut également être effectuée sur la base des offres initiales sans négociation

5. Obligations du candidat retenu

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, devra fournir dans un délai de 10 jours suivant la demande qui lui en sera faite sur la plateforme PLACE :

- le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat (délégation de pouvoir, de signature, extrait K Bis etc) ;
- les attestations de régularité fiscales et sociales en cours de validité ;
- le candidat produit son numéro unique d'identification (SIREN) ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail ;
- lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- les copies d'attestation d'assurances contractées pour l'exercice de l'activité.

À défaut de remise des documents attendus dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et le candidat placé en seconde position sera sollicité.

6. Renseignements complémentaires

Les questions et demandes de renseignements relatives au cahier des charges doivent être déposées sur la plateforme des achats de l'État à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses sont faites par le même biais dans un délai maximum de 7 jours.

Pour tout renseignement complémentaire ne pouvant faire l'objet d'une question via la plateforme PLACE, les candidats s'adresseront à l'ECLPN – Bureau des marchés publics :

téléphone : 05 55 10 50 21 ou 20 50 – courriel : eclpn-marches@interieur.gouv.fr